



A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

<u>Numéro de dossier :</u>	<u>DP04220123S8010</u>
<u>Déposé le</u>	31/07/2023
<u>Complété le</u>	30/08/2023
<u>Adresse des travaux :</u>	43 Route de combessrand

Destinataire : **GAUCHER Michel**
43 Route de Combessrand
42520 SAINT APPOLINARD

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION

J'atteste que le dossier dont les références sont mentionnées dans le cadre ci-dessus a fait l'objet d'une décision de non opposition en date du 30/09/2023.

L'avis de dépôt de la déclaration préalable a été affiché en mairie en date du 03/08/2023 en application de l'article R.423-6 du code de l'urbanisme.

Le dossier sera transmis au représentant de l'Etat dans le département en application des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Je vous rappelle que votre projet est créateur de surface taxable et à ce titre, vous serez redevables de la taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive.

Le 11 octobre 2023

Le Maire,
Annick FLACHER

